



Renseignement pour non paiement

Par **carine02**, le **09/01/2009** à **18:29**

voila j'ai rendez vous le 13 janvier au tribunal suite au non paiement de mes deux dernieres echeances pour la vente de ma voiture , je suis convoqué mais les deux autres filles aussi mais je me demandai comment ca se passera si la partie adverse ne se presentai; vais je obtenir gain de cause?

Par **Marion2**, le **09/01/2009** à **19:15**

Il faudra d'abord ne pas oublier de dire bonjour.....

Par **Visiteur**, le **09/01/2009** à **20:22**

bonsoir,

j'ai pas compris le post de carine 03 ???

qui sont les 2 autres filles ?????????????????????????????????

laure a tu compris ??

si oui .. explique moi !!!! car peut être que la neige à marseille m'a enlevé le peu de neurones que j'avais !!!!!!!!!!!!!!!

Par **carine02**, le **09/01/2009** à **20:50**

bonsoir, c'est simple a comprendre, les 2 filles qui m'ont acheter ma voiture n'ont pas voulu me payer ce qu'il restait donc j'ai du saisir la justice et nous voila convoqué au tribunal mais si elles ne se présente pas comment ca va se passer

Par **Marion2**, le **09/01/2009** à **23:17**

Bonsoir,

Si vous avez une preuve écrite de la somme que vous devaient ces deux personnes et si ces personnes, présentes ou pas, ne peuvent pas prouver qu'elles ont entièrement remboursé la somme due, il est bien évident que vous allez avoir gain de cause.

A vous ensuite de faire appliquer le jugement avec un huissier.

Cordialement